

Syndicat Mixte Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères de la Région Centre-Ouest de l'Ille et Vilaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille dix-huit, le mardi 17 avril à 9 heures, le Comité Syndical, convoqué en Comité Syndical ordinaire le 27 mars 2018, s'est réuni à la salle polyvalente de ST ONEN LA CHAPELLE, sous la présidence de Monsieur Philippe CHEVREL.

Etaient présents :

Dinan Agglomération :

MM. Bertrand, Gohel, Chevalier, Durot, Maillard, Mmes Bougault, Guillemot

Ont donné pouvoir : Mme Berhault à Mme Bougault.

Ploërmel Communauté :

MM. Doyen, Le Breton, Pinçon, Lemazurier, Buot, Changeur, Coudé, Eon, Blandel, Doré A, Doré G, Bouesnard, Raulo, Jallu, Mmes Brajeul, Morin, Homo, Guillotin

Ont donné pouvoir : M. Bourne à M. Doré A, M. Hospod à M. Lemazurier, M. Richard à M. Raulo

Communauté de Communes de l'Oust à Brocéliande :

MM. Ané, Blandin, Hamery, Becker, Le Saux, Mmes Chérel, Kerfers,

Ont donné pouvoir : M. Drougard à Mme Chérel, M. Brûlé à M. Ané.

Brocéliande Communauté (Plélan le Grand) :

MM. Ethoré, Perrichot, Charlet, Thomas, Leray, Piel, Hervault, Persehaie, Mmes Guillard, Renou, Douté-Bouton, Marcon.

Ont donné pouvoir : M. Guermond à Mme Guillard, Mme Verdon à Mme Marcon, Mme Piederrière à M. Perrichot, Mme David à M. Leray.

Communauté de Communes de St Méen - Montauban :

MM. Guinard, Luce, Georgault, Delalande, Gorré, Trutin, Allée, Omnès, Denoual, Besnard, Gobin, Daugan Bd, Bastardie, Trubert, Chevrel, Glotin, Bohanne, Rabajoie, Briantais, Mmes Lecomte, Le Lay, Rolland.

Ont donné pouvoir : M. Levrel à Mme Le Lay, M. Briand à M. Besnard, M. Udin à M. Rabajoie, M. Leroy à M. Briantais.

Montfort sur Meu Communauté :

MM. Ronsin, Brouazin, Gibier, Rallé, Besnard, Deneuve, Delamarre, Lemoine, Bohuon, Collet, Repéssé, Mmes Bouvet, Clavier, Rouault, Emaury, Gandin.

Ont donné pouvoir : M. Jouan à M. Besnard.

Loudéac Communauté (Communes indépendantes) :

MM. Pichot, Plard, Pertuisel, Mme Perquis

Ont donné pouvoir : M. Caron à M. Pichot.

Etaient excusés : MM. Guermond, Texier, Levrel, Udin, Mme Verdon.

Assistaient également à la réunion :

MM. Labbé (membre de Le Verger)

Mme Chartier DGS.

M. BUOT est élu secrétaire de séance.

Séance close à 12 h 20'

SMICTOM du Centre-Ouest, 5, ter, rue de Gaël, 35290 ST MEEN LE GRAND
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

035-253500995-20180417-2017-07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/04/2018

Objet : Remboursement participations aux Communautés de Communes et/ou Communes

M. Bertrand, vice-président, expose :

Ainsi que 2015 et 2016, des usagers ont demandé, au cours de l'année 2017, l'interruption du service de collecte pour des raisons diverses (vente, décès, déménagement/aménagement, démolition, fin d'activité,...) ou ont demandé à adhérer au service. Aussi, les participations 2017 perçues par le SMICTOM s'avèrent supérieures et/ou inférieures au solde de l'année. Ce trop perçu et/ou demande de participation complémentaire doivent faire l'objet d'un remboursement et/ou titre complémentaire à chaque collectivité, montant qui sera déterminé par la différence entre la participation initiale appelée et le solde calculé en décembre 2017 (ce solde évolue quotidiennement selon les suspensions ou adhésions au service public de gestion des déchets).

La convention passée entre le SMICTOM et chaque collectivité, relative aux modalités de facturation, de recouvrement et de perception du produit de la redevance incitative (article 7), mentionne l'établissement des régularisations pour tenir compte des ajustements.

Le tableau ci-dessous précise les montants de remboursement et/ou complément de participation :

ANNEE 2015	Règlement effectué Par CdeC	Facturation Janvier 2018	Remboursement à effectuer en 2018	Participation complémentaire en 2018
Brocéliande Cté	1 280 635 €	1 276 186 €	4 449 €	/
CdeC St Méen - Montauban	1 585 684 €	1 580 237 €	5 397 €	/
Guer Cté	906 556 €	892 729 €	13 827 €	/
Montfort Cté	1 778 802 €	1 776 699 €	1 803 €	/
CdeC Caulnes	519 830 €	518 805 €	1 025 €	/
CdeC Porhoët / Mauron	942 447 €	939 259 €	3 188 €	/
Loscouët sur Meu	50 520 €	50 520 €	0	/
Mérillac	23 700 €	23 175 €	525 €	/
Saint Launeuc	16 466 €	16 466 €	0	/
Trémoré	86 090 €	85 915 €	175 €	/
TOTAL	7 190 730 €	7 160 341 €	30 389 €	/

Le comité syndical est appelé à délibérer sur ces remboursements aux collectivités au titre de l'année 2015

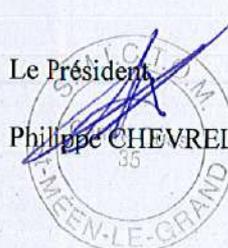
Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

☞ approuve le remboursement des participations, trop perçues par le SMICTOM Centre-Ouest au titre de l'année 2015, aux Communautés de Communes et/ou communes adhérentes suivant le décompte ci-dessus. Compte tenu des fusions de certaines communautés de communes au 1^{er} janvier 2017, les participations seront versées aux nouvelles entités.

☞ donne pouvoir au Président pour signer tous actes et pièces administratives relatives à cette affaire.

Pour extrait conforme
Fait à St Méen le Grand, le 17 avril 2018

Le Président
Philippe CHEVREL



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

035-253500995-20180417-2017-07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/04/2018

Syndicat Mixte Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères de la Région Centre-Ouest de l'Ille et Vilaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille dix-huit, le mardi 17 avril à 9 heures, le Comité Syndical, convoqué en Comité Syndical ordinaire le 27 mars 2018, s'est réuni à la salle polyvalente de ST ONEN LA CHAPELLE, sous la présidence de Monsieur Philippe CHEVREL.

Etaient présents :

Dinan Agglomération :

MM. Bertrand, Gohel, Chevalier, Durot, Maillard, Mmes Bougault, Guillemot

Ont donné pouvoir : Mme Berhault à Mme Bougault.

Ploërmel Communauté :

MM. Doyen, Le Breton, Pinçon, Lemazurier, Buot, Changeur, Coudé, Eon, Blandel, Doré A, Doré G, Bouesnard, Raulo, Jallu, Mmes Brajeul, Morin, Homo, Guillotin

Ont donné pouvoir : M. Bourne à M. Doré A, M. Hospod à M. Lemazurier, M. Richard à M. Raulo

Communauté de Communes de l'Oust à Brocéliande :

MM. Ané, Blandin, Hamery, Becker, Le Saux, Mmes Chérel, Kerfers,

Ont donné pouvoir : M. Drougard à Mme Chérel, M. Brûlé à M. Ané.

Brocéliande Communauté (Plélan le Grand) :

MM. Ethoré, Perrichot, Charlet, Thomas, Leray, Piel, Hervault, Persehaie, Mmes Guillard, Renou, Douté-Bouton, Marcon.

Ont donné pouvoir : M. Guermond à Mme Guillard, Mme Verdon à Mme Marcon, Mme Piederrière à M. Perrichot, Mme David à M. Leray.

Communauté de Communes de St Méen - Montauban :

MM. Guinard, Luce, Georgault, Delalande, Gorré, Trutin, Allée, Omnès, Denoual, Besnard, Gobin, Daugan Bd, Bastardie, Trubert, Chevrel, Glotin, Bohanne, Rabajoie, Briantais, Mmes Lecomte, Le Lay, Rolland.

Ont donné pouvoir : M. Levrel à Mme Le Lay, M. Briand à M. Besnard, M. Udin à M. Rabajoie, M. Leroy à M. Briantais.

Montfort sur Meu Communauté :

MM. Ronsin, Brouazin, Gibier, Rallé, Besnard, Deneuve, Delamarre, Lemoine, Bohuon, Collet, Repéssé, Mmes Bouvet, Clavier, Rouault, Emaury, Gandin.

Ont donné pouvoir : M. Jouan à M. Besnard.

Loudéac Communauté (Communes indépendantes) :

MM. Pichot, Plard, Pertuisel, Mme Perquis

Ont donné pouvoir : M. Caron à M. Pichot.

Etaient excusés : MM. Guermond, Texier, Levrel, Udin, Mme Verdon.

Assistaient également à la réunion :

MM. Labbé (membre de Le Verger)

Mme Chartier DGS.

M. BUOT est élu secrétaire de séance.

Séance close à 12 h 20'

SMICTOM du Centre-Ouest, 5, ter, rue de Gaël, 35290 ST MEEN LE GRAND
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

035-253500995-20180417-2017-08-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/04/2018

Objet : Remboursement participations aux Communautés de Communes et/ou Communes

M. Bertrand, vice-président, expose :

Ainsi que 2015 et 2016, des usagers ont demandé, au cours de l'année 2017, l'interruption du service de collecte pour des raisons diverses (vente, décès, déménagement/aménagement, démolition, fin d'activité,...) ou ont demandé à adhérer au service. Aussi, les participations 2017 perçues par le SMICTOM s'avèrent supérieures et/ou inférieures au solde de l'année. Ce trop perçu et/ou demande de participation complémentaire doivent faire l'objet d'un remboursement et/ou titre complémentaire à chaque collectivité, montant qui sera déterminé par la différence entre la participation initiale appelée et le solde calculé en décembre 2017 (ce solde évolue quotidiennement selon les suspensions ou adhésions au service public de gestion des déchets).

La convention passée entre le SMICTOM et chaque collectivité, relative aux modalités de facturation, de recouvrement et de perception du produit de la redevance incitative (article 7), mentionne l'établissement des régularisations pour tenir compte des ajustements.

Le tableau ci-dessous précise les montants de remboursement et/ou complément de participation :

ANNEE 2016	Règlement effectué Par CdeC	Facturation Janvier 2018	Remboursement à effectuer en 2018	Participation complémentaire en 2018
Brocéliande Cté	1 625 746 €	1 614 630 €	11 116 €	
CdeC St Méen - Montauban	1 959 568 €	1 953 282 €	6 286 €	
Guer Cté	1 083 854 €	1 062 314 €	21 540 €	
Montfort Cté	2 124 058 €	2 118 879 €	5 179 €	
CdeC Caulnes	621 002 €	617 914 €	3 088 €	
CdeC Porhoët / Mauron	1 124 148 €	1 113 358 €	10 790 €	
Loscouët sur Meu	53 301 €	53 326 €	/	25 €
Mérillac	26 290 €	25 583 €	707 €	
Saint Launeuc	19 549 €	18 429 €	1 120 €	
Trémoriel	101 345 €	100 743 €	602 €	
TOTAL	8 738 861 €	8 678 458 €	60 428 €	25 €

Le comité syndical est appelé à délibérer sur ces remboursements et/ou participations complémentaires aux collectivités au titre de l'année 2016.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- ☞ approuve le remboursement des participations trop perçues par le SMICTOM Centre-Ouest au titre de l'année 2016, et/ou participations complémentaires à réclamer, aux Communautés de Communes et/ou communes adhérentes suivant le décompte ci-dessus. Compte tenu des fusions de certaines communautés de communes au 1^{er} janvier 2017, les participations seront versées et/ou réclamées aux nouvelles entités.
- ☞ donne pouvoir au Président pour signer tous actes et pièces administratives relatives à cette affaire.

Pour extrait conforme
Fait à St Méen le Grand, le 17 avril 2018

Le Président,
Philippe CHEVREL



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

035-253500995-20180417-2017-08-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/04/2018

Syndicat Mixte Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères de la Région Centre-Ouest de l'Ille et Vilaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille dix-huit, le mardi 17 avril à 9 heures, le Comité Syndical, convoqué en Comité Syndical ordinaire le 27 mars 2018, s'est réuni à la salle polyvalente de ST ONEN LA CHAPELLE, sous la présidence de Monsieur Philippe CHEVREL.

Etaient présents :

Dinan Agglomération :

MM. Bertrand, Gohel, Chevalier, Durot, Maillard, Mmes Bougault, Guillemot

Ont donné pouvoir : Mme Berhault à Mme Bougault.

Ploërmel Communauté :

MM. Doyen, Le Breton, Pinçon, Lemazurier, Buot, Changeur, Coudé, Eon, Blandel, Doré A, Doré G, Bouesnard, Raulo, Jallu, Mmes Brajeul, Morin, Homo, Guillotin

Ont donné pouvoir : M. Bourne à M. Doré A, M. Hospod à M. Lemazurier, M. Richard à M. Raulo

Communauté de Communes de l'Oust à Brocéliande :

MM. Ané, Blandin, Hamery, Becker, Le Saux, Mmes Chérel, Kerfers,

Ont donné pouvoir : M. Drougard à Mme Chérel, M. Brûlé à M. Ané.

Brocéliande Communauté (Plélan le Grand) :

MM. Ethoré, Perrichot, Charlet, Thomas, Leray, Piel, Hervault, Persehaie, Mmes Guillard, Renou, Douté-Bouton, Marcon.

Ont donné pouvoir : M. Guermond à Mme Guillard, Mme Verdon à Mme Marcon, Mme Piederrière à M. Perrichot, Mme David à M. Leray.

Communauté de Communes de St Méen - Montauban :

MM. Guinard, Luce, Georgault, Delalande, Gorré, Trutin, Allée, Omnès, Denoual, Besnard, Gobin, Daugan Bd, Bastardie, Trubert, Chevrel, Glotin, Bohanne, Rabajoie, Briantais, Mmes Lecomte, Le Lay, Rolland.

Ont donné pouvoir : M. Levrel à Mme Le Lay, M. Briand à M. Besnard, M. Udin à M. Rabajoie, M. Leroy à M. Briantais.

Montfort sur Meu Communauté :

MM. Ronsin, Brouazin, Gibier, Rallé, Besnard, Deneuve, Delamarre, Lemoine, Bohuon, Collet, Repéssé, Mmes Bouvet, Clavier, Rouault, Emaury, Gandin.

Ont donné pouvoir : M. Jouan à M. Besnard.

Loudéac Communauté (Communes indépendantes) :

MM. Pichot, Plard, Pertuisel, Mme Perquis

Ont donné pouvoir : M. Caron à M. Pichot.

Etaient excusés : MM. Guermond, Texier, Levrel, Udin, Mme Verdon.

Assistaient également à la réunion :

MM. Labbé (membre de Le Verger)

Mme Chartier DGS.

M. BUOT est élu secrétaire de séance.

Séance close à 12 h 20'

SMICTOM du Centre-Ouest, 5 ter, rue de Gaël, 35290 ST MEEN LE GRAND
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

035-253500995-20180417-2017-09-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/04/2018

Objet : Remboursement participations aux Communautés de Communes et/ou Communes

M. Bertrand, vice-président, expose :

Ainsi que 2015 et 2016, des usagers ont demandé, au cours de l'année 2017, l'interruption du service de collecte pour des raisons diverses (vente, décès, déménagement/aménagement, démolition, fin d'activité,...) ou ont demandé à adhérer au service. Aussi, les participations 2017 perçues par le SMICTOM s'avèrent supérieures et/ou inférieures au solde de l'année. Ce trop perçu et/ou demande de participation complémentaire doivent faire l'objet d'un remboursement et/ou titre complémentaire à chaque collectivité, montant qui sera déterminé par la différence entre la participation initiale appelée et le solde calculé en décembre 2017 (ce solde évolue quotidiennement selon les suspensions ou adhésions au service public de gestion des déchets).

La convention passée entre le SMICTOM et chaque collectivité, relative aux modalités de facturation, de recouvrement et de perception du produit de la redevance incitative (article 7), mentionne l'établissement des régularisations pour tenir compte des ajustements.

Le tableau ci-dessous précise les montants de remboursement et/ou complément de participation :

Le comité syndical est appelé à délibérer sur ces remboursements et/ou participations complémentaires aux collectivités au titre de l'année 2017.

ANNEE 2017	Règlement effectué Par CdeC	Facturation Janvier 2018	Remboursement à effectuer en 2018	Participation complémentaire en 2018
Brocéliande Cté	1 531 391 €	1 528 070 €	3 321 €	
CdeC St Méen - Montauban	1 884 457 €	1 864 613 €	19 844 €	
De l'Oust à Brocéliande	1 008 243 €	1 014 038 €	/	5 795 €
Montfort Cté	2 069 561 €	2 067 747 €	1 814 €	
Dinan Agglomération	577 200 €	578 636 €	/	1 436 €
Ploërmel Cté	1 011 029 €	1 006 527 €	4 502 €	
Loudéac Cté	193 128 €	192 778 €	350 €	
TOTAL	8 275 009 €	8 252 409 €	29 831 €	7 231 €

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

☞ approuve le remboursement des participations trop perçues par le SMICTOM Centre-Ouest au titre de l'année 2017, et/ou participations complémentaires à réclamer, aux Communautés de Communes et/ou communes adhérentes suivant le décompte ci-dessus. Compte tenu des fusions de certaines communautés de communes au 1^{er} janvier 2017, les participations seront versées et/ou réclamées aux nouvelles entités.

☞ donne pouvoir au Président pour signer tous actes et pièces administratives relatives à cette affaire.

Pour extrait conforme

Fait à St Méen le Grand, le 17 avril 2018

Le Président,
Centre Ouest
Philippe CHEVREL



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

035-253500995-20180417-2017-09-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/04/2018

Syndicat Mixte Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères de la Région Centre-Ouest de l'Ille et Vilaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille dix-huit, le mardi 17 avril à 9 heures, le Comité Syndical, convoqué en Comité Syndical ordinaire le 27 mars 2018, s'est réuni à la salle polyvalente de ST ONEN LA CHAPELLE, sous la présidence de Monsieur Philippe CHEVREL.

Etaient présents :

Dinan Agglomération :

MM. Bertrand, Gohel, Chevalier, Durot, Maillard, Mmes Bougault, Guillemot

Ont donné pouvoir : Mme Berhault à Mme Bougault.

Ploërmel Communauté :

MM. Doyen, Le Breton, Pinçon, Lemazurier, Buot, Changeur, Coudé, Eon, Blandel, Doré A, Doré G, Bouesnard, Raulo, Jallu, Mmes Brajeul, Morin, Homo, Guillotin

Ont donné pouvoir : M. Bourne à M. Doré A, M. Hospod à M. Lemazurier, M. Richard à M. Raulo

Communauté de Communes de l'Oust à Brocéliande :

MM. Ané, Blandin, Hamery, Becker, Le Saux, Mmes Chérel, Kerfers,

Ont donné pouvoir : M. Drougard à Mme Chérel, M. Brûlé à M. Ané.

Brocéliande Communauté (Plélan le Grand) :

MM. Ethoré, Perrichot, Charlet, Thomas, Leray, Piel, Hervault, Persehaie, Mmes Guillard, Renou, Douté-Bouton, Marcon.

Ont donné pouvoir : M. Guermond à Mme Guillard, Mme Verdon à Mme Marcon, Mme Piedrière à M. Perrichot, Mme David à M. Leray.

Communauté de Communes de St Méen - Montauban :

MM. Guinard, Luce, Georgault, Delalande, Gorré, Trutin, Allée, Omnès, Denoual, Besnard, Gobin, Daugan Bd, Bastardie, Trubert, Chevrel, Glotin, Bohanne, Rabajoie, Briantais, Mmes Lecomte, Le Lay, Rolland.

Ont donné pouvoir : M. Levrel à Mme Le Lay, M. Briand à M. Besnard, M. Udin à M. Rabajoie, M. Leroy à M. Briantais.

Montfort sur Meu Communauté :

MM. Ronsin, Brouazin, Gibier, Rallé, Besnard, Deneuve, Delamarre, Lemoine, Bohuon, Collet, Repéssé, Mmes Bouvet, Clavier, Rouault, Emaury, Gandin.

Ont donné pouvoir : M. Jouan à M. Besnard.

Loudéac Communauté (Communes indépendantes) :

MM. Pichot, Plard, Pertuisel, Mme Perquis

Ont donné pouvoir : M. Caron à M. Pichot.

Etaient excusés : MM. Guermond, Texier, Levrel, Udin, Mme Verdon.

Assistaient également à la réunion :

MM. Labbé (membre de Le Verger)

Mme Chartier DGS.

M. BUOT est élu secrétaire de séance.

Séance close à 12 h 20'

SMICTOM du Centre-Ouest, 5 ter, rue de Gaël, 35290 ST MEEN LE GRAND
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

035-253500995-20180417-2017-10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/04/2018

Objet : Convention de coopération avec le SMPRB

Le Syndicat Mixte « SMPRB (Syndicat Mixte des Pays de la Rance et de la Baie) de Dinan » demande au SMICTOM Centre-Ouest la possibilité de traiter quelques tonnes de déchets ménagers par an à l'UVO de Gaël (à l'identique du Syndicat KERVAL). L'arrêté d'autorisation du SMICTOM, en son article 1.2.3. « *origine géographique des déchets - prévoit : les déchets admis sur le site proviennent du territoire du SMICTOM Centre-Ouest. Toutefois, dans le cadre d'échange de déchets en quantité et qualité équivalentes avec une collectivité voisine, des déchets pourront être acceptés sous réserve que l'opération soit portée avant sa réalisation à la connaissance du préfet avec tous les éléments d'appréciation* ».

Le SMPRB est limitrophe du SMICTOM Centre-Ouest.

Il est proposé de mettre en commun les moyens de gestion du service de traitement des déchets ménagers de chacun des syndicats, pour permettre d'optimiser le fonctionnement de leurs installations respectives.

Ainsi, les déchets ménagers des collectivités seront traités sur les installations les plus appropriées à leur élimination.

La convention de coopération, suivant l'application de l'article L.5221-1 du CGCT, entre les 2 syndicats repose sur un échange de tonnage :

- l'UVO de Gaël traitera les déchets ménagers en provenance du SMICTOM Ille et Rance (adhérent au SMPRB)

- l'usine d'incinération de Taden traitera des refus de compostage de l'UVO de Gaël

Le transport des déchets sera effectué intégralement et pris en charge par le SMICTOM d'Ille et Rance et SMPRB.

La convention portera sur une durée de 6 mois et renouvelable 3 fois par période de 6 mois.

Cette convention fixe les modalités de gouvernance, techniques, juridiques et financières. Les tarifs sont approuvés par les assemblées délibérantes respectives.

Le Bureau a émis un avis favorable à cette convention.

Copie de la convention a été annexée à la note adressée aux délégués.

Le comité syndical est appelé à délibérer sur cette convention et autoriser le président à signer l'acte.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

☞ adopte la convention de coopération avec le Syndicat SMPRB, telle que précisée ci-dessus, avec les conditions financières suivantes :

- traitement des refus de compostage du SMICTOM par SMPRB : 80,00 € HT/tonne

- traitement des ordures ménagères du SMPRB par le SMICTOM : 90,37 € HT/tonne –TGAP incluse

- transport des ordures ménagères et des refus pris en charge par le SMPRB.

☞ autorise le Président ou au vice-président délégué à signer les marchés ainsi que toutes pièces administratives afférentes à cette décision.

Pour extrait conforme

Fait à St Méen le Grand, le 17 avril 2018

Le Président
Philippe CHEVREL

Philippe CHEVREL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

035-253500995-20180417-2017-10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/04/2018

Syndicat Mixte Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères de la Région Centre-Ouest de l'Ille et Vilaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille dix-huit, le mardi 17 avril à 9 heures, le Comité Syndical, convoqué en Comité Syndical ordinaire le 27 mars 2018, s'est réuni à la salle polyvalente de ST ONEN LA CHAPELLE, sous la présidence de Monsieur Philippe CHEVREL.

Etaient présents :

Dinan Agglomération :

MM. Bertrand, Gohel, Chevalier, Durot, Maillard, Mmes Bougault, Guillemot

Ont donné pouvoir : Mme Berhault à Mme Bougault.

Ploërmel Communauté :

MM. Doyen, Le Breton, Pinçon, Lemazurier, Buot, Changeur, Coudé, Eon, Blandel, Doré A, Doré G, Bouesnard, Raulo, Jallu, Mmes Brajeul, Morin, Homo, Guillotin

Ont donné pouvoir : M. Bourne à M. Doré A, M. Hospod à M. Lemazurier, M. Richard à M. Raulo

Communauté de Communes de l'Oust à Brocéliande :

MM. Ané, Blandin, Hamery, Becker, Le Saux, Mmes Chérel, Kerfers,

Ont donné pouvoir : M. Drougard à Mme Chérel, M. Brûlé à M. Ané.

Brocéliande Communauté (Plélan le Grand) :

MM. Ethoré, Perrichot, Charlet, Thomas, Leray, Piel, Hervault, Persehaie, Mmes Guillard, Renou, Douté-Bouton, Marcon.

Ont donné pouvoir : M. Guermond à Mme Guillard, Mme Verdon à Mme Marcon, Mme Piederrière à M. Perrichot, Mme David à M. Leray.

Communauté de Communes de St Méen - Montauban :

MM. Guinard, Luce, Georgault, Delalande, Gorré, Trutin, Allée, Omnès, Denoual, Besnard, Gobin, Daugan Bd, Bastardie, Trubert, Chevrel, Glotin, Bohanne, Rabajoie, Briantais, Mmes Lecomte, Le Lay, Rolland.

Ont donné pouvoir : M. Levrel à Mme Le Lay, M. Briand à M. Besnard, M. Udin à M. Rabajoie, M. Leroy à M. Briantais.

Montfort sur Meu Communauté :

MM. Ronsin, Brouazin, Gibier, Rallé, Besnard, Deneuve, Delamarre, Lemoine, Bohuon, Collet, Repéssé, Mmes Bouvet, Clavier, Rouault, Emaury, Gandin.

Ont donné pouvoir : M. Jouan à M. Besnard.

Loudéac Communauté (Communes indépendantes) :

MM. Pichot, Plard, Pertuisel, Mme Perquis

Ont donné pouvoir : M. Caron à M. Pichot.

Etaient excusés : MM. Guermond, Texier, Levrel, Udin, Mme Verdon.

Assistaient également à la réunion :

MM. Labbé (membre de Le Verger)

Mme Chartier DGS.

M. BUOT est élu secrétaire de séance.

Séance close à 12 h 20'

SMICTOM du Centre-Ouest, 5 ter, rue de Gaël, 35290 ST MEEN LE GRAND
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

035-253500995-20180417-2018-11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/04/2018

Objet : Convention ECO DDS

Le SMICTOM Centre-Ouest a signé, en 2013, une convention pour la reprise des déchets diffus des ménagers avec l'éco-organisme ECO DDS. Le renouvellement de l'agrément de la société ECO DDS date du 28 décembre 2017 et les soutiens financiers ont été revalorisés.

Ainsi, les nouvelles modalités sont les suivantes :

Forfait par déchèterie	686,00 €
-------------------------------	----------

Quantité de DDS collecté par année civile	Soutien par déchèterie
Quantité strictement > à 48 tonnes	2 727,00 €
Quantité strictement > 24 tonnes et < 48 tonnes	1 209,00 €
Quantité strictement > à 12 tonnes et < 24 tonnes	648,00 €
Quantité < 12 tonnes	237,00 €

Soutien à la communication	0,03 €/hab
-----------------------------------	------------

Prévisionnel 2018	13 064,16 €
--------------------------	-------------

Il est proposé de passer un avenant pour le renouvellement de la convention Eco DDS.

Le comité syndical est appelé à approuver la convention de reprise des DDS avec l'éco-organisme ECO DDS et autoriser le président à signer l'acte.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

☞ approuve la convention avec l'éco-organisme ECO DDS, ayant pour objet la collecte et le traitement des déchets diffus des ménages déposés en déchèteries, selon les conditions susvisées.

☞ donne pouvoir au Président pour signer cette convention ainsi que toutes pièces administratives relatives à cette affaire.

Pour extrait conforme
Fait à St Méen le Grand, le 17 avril 2018

Le Président

Philippe CHEVREL



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

035-253500995-20180417-2018-11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/04/2018

Syndicat Mixte Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères de la Région Centre-Ouest de l'Ille et Vilaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille dix-huit, le mardi 17 avril à 9 heures, le Comité Syndical, convoqué en Comité Syndical ordinaire le 27 mars 2018, s'est réuni à la salle polyvalente de ST ONEN LA CHAPELLE, sous la présidence de Monsieur Philippe CHEVREL.

Etaient présents :

Dinan Agglomération :

MM. Bertrand, Gohel, Chevalier, Durot, Maillard, Mmes Bougault, Guillemot

Ont donné pouvoir : Mme Berhault à Mme Bougault.

Ploërmel Communauté :

MM. Doyen, Le Breton, Pinçon, Lemazurier, Buot, Changeur, Coudé, Eon, Blandel, Doré A, Doré G, Bouesnard, Raulo, Jallu, Mmes Brajeul, Morin, Homo, Guillotin

Ont donné pouvoir : M. Bourne à M. Doré A, M. Hospod à M. Lemazurier, M. Richard à M. Raulo

Communauté de Communes de l'Oust à Brocéliande :

MM. Ané, Blandin, Hamery, Becker, Le Saux, Mmes Chérel, Kerfers,

Ont donné pouvoir : M. Drougard à Mme Chérel, M. Brûlé à M. Ané.

Brocéliande Communauté (Plélan le Grand) :

MM. Ethoré, Perrichot, Charlet, Thomas, Leray, Piel, Hervault, Persehaie, Mmes Guillard, Renou, Douté-Bouton, Marcon.

Ont donné pouvoir : M. Guermond à Mme Guillard, Mme Verdon à Mme Marcon, Mme Piederrière à M. Perrichot, Mme David à M. Leray.

Communauté de Communes de St Méen - Montauban :

MM. Guinard, Luce, Georgault, Delalande, Gorré, Trutin, Allée, Omnès, Denoual, Besnard, Gobin, Daugan Bd, Bastardie, Trubert, Chevrel, Glotin, Bohanne, Rabajoie, Briantais, Mmes Lecomte, Le Lay, Rolland.

Ont donné pouvoir : M. Levrel à Mme Le Lay, M. Briand à M. Besnard, M. Udin à M. Rabajoie, M. Leroy à M. Briantais.

Montfort sur Meu Communauté :

MM. Ronsin, Brouazin, Gibier, Rallé, Besnard, Deneuve, Delamarre, Lemoine, Bohuon, Collet, Repéssé, Mmes Bouvet, Clavier, Rouault, Emaury, Gandin.

Ont donné pouvoir : M. Jouan à M. Besnard.

Loudéac Communauté (Communes indépendantes) :

MM. Pichot, Plard, Pertuisel, Mme Perquis

Ont donné pouvoir : M. Caron à M. Pichot.

Etaient excusés : MM. Guermond, Texier, Levrel, Udin, Mme Verdon.

Assistaient également à la réunion :

MM. Labbé (membre de Le Verger)

Mme Chartier DGS.

M. BUOT est élu secrétaire de séance.

Séance close à 12 h 20'

SMICTOM du Centre-Ouest, 5, ter, rue de Gaël, 35290 ST MEEN LE GRAND
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

035-253500995-20180417-2018-12-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/04/2018

Objet : Exploitation des déchèteries – Appel d'offres

Le marché d'exploitation des déchèteries, conclu le 2 janvier 2014, arrive à expiration le 31 mars 2019. Il est proposé de lancer un nouvel appel d'offres pour l'exploitation des 9 déchèteries du SMICTOM Centre-Ouest, selon :

- Lot 1 : gardiennage, location de caissons et évacuation des déchets non recyclables, cartons, bois, gravats, plâtre, amiante, location bennes et transfert des déchets verts de Gaël et de Porcaro
- Lot 2 : mise à disposition caisson sécurisé, évacuation et traitement des ferrailles, mise à disposition bacs de rétention, évacuation et traitement des batteries,
- Lot 3 : Poussage, broyage et évacuation des déchets végétaux à l'exception du site de Gaël,
- Lot 4 : Mise à disposition de bacs de rétention, évacuation et traitement des déchets dangereux des ménages, hors batteries.

La durée du marché pour chacun des lots est fixée à 5 ans.

Le comité syndical est appelé à délibérer sur le lancement de cet appel d'offres.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

☞ décide de lancer un appel d'offres pour l'exploitation des 9 déchèteries (Breteil, Caulnes, Gaël, Guilliers, Le Verger, Loscouët sur Meu, Montauban, Plélan le Grand, Porcaro).

Pour extrait conforme
Fait à St Méen le Grand, le 17 avril 2018

Le Président,

Philippe CHEVREL



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

035-253500995-20180417-2018-12-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/04/2018

Syndicat Mixte Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères de la Région Centre-Ouest de l'Ille et Vilaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille dix-huit, le mardi 17 avril à 9 heures, le Comité Syndical, convoqué en Comité Syndical ordinaire le 27 mars 2018, s'est réuni à la salle polyvalente de ST ONEN LA CHAPELLE, sous la présidence de Monsieur Philippe CHEVREL.

Etaient présents :

Dinan Agglomération :

MM. Bertrand, Gohel, Chevalier, Durot, Maillard, Mmes Bougault, Guillemot

Ont donné pouvoir : Mme Berhault à Mme Bougault.

Ploërmel Communauté :

MM. Doyen, Le Breton, Pinçon, Lemazurier, Buot, Changeur, Coudé, Eon, Blandel, Doré A, Doré G, Bouesnard, Raulo, Jallu, Mmes Brajeul, Morin, Homo, Guillotin

Ont donné pouvoir : M. Bourne à M. Doré A, M. Hospod à M. Lemazurier, M. Richard à M. Raulo

Communauté de Communes de l'Oust à Brocéliande :

MM. Ané, Blandin, Hamery, Becker, Le Saux, Mmes Chérel, Kerfers,

Ont donné pouvoir : M. Drougard à Mme Chérel, M. Brûlé à M. Ané.

Brocéliande Communauté (Plélan le Grand) :

MM. Ethoré, Perrichot, Charlet, Thomas, Leray, Piel, Hervault, Persehaie, Mmes Guillard, Renou, Douté-Bouton, Marcon.

Ont donné pouvoir : M. Guermond à Mme Guillard, Mme Verdon à Mme Marcon, Mme Piederrière à M. Perrichot, Mme David à M. Leray.

Communauté de Communes de St Méen - Montauban :

MM. Guinard, Luce, Georgault, Delalande, Gorré, Trutin, Allée, Omnès, Denoual, Besnard, Gobin, Daugan Bd, Bastardie, Trubert, Chevrel, Glotin, Bohanne, Rabajoie, Briantais, Mmes Lecomte, Le Lay, Rolland.

Ont donné pouvoir : M. Levrel à Mme Le Lay, M. Briand à M. Besnard, M. Udin à M. Rabajoie, M. Leroy à M. Briantais.

Montfort sur Meu Communauté :

MM. Ronsin, Brouazin, Gibier, Rallé, Besnard, Deneuve, Delamarre, Lemoine, Bohuon, Collet, Repéssé, Mmes Bouvet, Clavier, Rouault, Emaury, Gandin.

Ont donné pouvoir : M. Jouan à M. Besnard.

Loudéac Communauté (Communes indépendantes) :

MM. Pichot, Plard, Pertuisel, Mme Perquis

Ont donné pouvoir : M. Caron à M. Pichot.

Etaient excusés : MM. Guermond, Texier, Levrel, Udin, Mme Verdon.

Assistaient également à la réunion :

MM. Labbé (membre de Le Verger)

Mme Chartier DGS.

M. BUOT est élu secrétaire de séance.

Séance close à 12 h 20'

SMICTOM du Centre-Ouest, 5 ter, rue de Gaël, 35290 ST MEEN LE GRAND
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

035-253500995-20180417-2018-13-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/04/2018

Objet : Sortie inventaire

Le SMICTOM a fait évacuer des bacs cassés mis au rebut en décembre 2017. Ceux-ci ont été repris par la société RECYCLE LOGISTIQUE de Sérent (56). Il convient de sortir ces matériels de l'inventaire :

N° inventaire	Désignation des biens	N° compte	Montant Total
27-2001	27 conteneurs OM 120 l	2188-19	558,63 €
28-2001	43 conteneurs CS 120 l	2188-60	889,67 €
27-2001	13 conteneurs OM 180 l	2188-19	384,93 €
28-2001	11 conteneurs CS 240 l	2188-60	309,87 €
28-2001	6 conteneurs OM 240 l	2188-19	169,02 €
29-1996	11 colonnes à verre 2,5 m3	2188-39	4 108,50 €
28-2001	4 colonnes à verre 4 m3	2188-39	5 501,60 €
87-2010	3 conteneurs OM 80 l	2188-19	84,49 €

Autre matériel à sortir de l'inventaire :

73-2007	Photocopieur Gestetner	2183-50	7 274,08 €
85-2009	Poste ordinateur portable	2183-50	1 891,48 €
85-2009	Matériel informatique usine	2183-50	844,00 €
100-2011	Serveur informatique	2183-50	11 323,94 €

Le comité syndical est appelé à autoriser la mise au rebut de ces conteneurs et matériels.

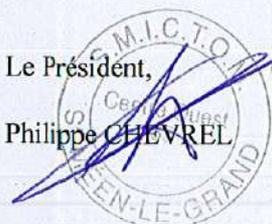
Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- ☞ approuve la mise au rebut des matériels susvisés,
- ☞ donne pouvoir au président ou au vice-président délégué pour signer toutes pièces administratives relatives à cette décision.

Pour extrait conforme
Fait à St Méen le Grand, le 17 avril 2018

Le Président,

Philippe CHEVREL



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

035-253500995-20180417-2018-13-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/04/2018

Syndicat Mixte Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères de la Région Centre-Ouest de l'Ille et Vilaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille dix-huit, le mardi 17 avril à 9 heures, le Comité Syndical, convoqué en Comité Syndical ordinaire le 27 mars 2018, s'est réuni à la salle polyvalente de ST ONEN LA CHAPELLE, sous la présidence de Monsieur Philippe CHEVREL.

Etaient présents :

Dinan Agglomération :

MM. Bertrand, Gohel, Chevalier, Durot, Maillard, Mmes Bougault, Guillemot

Ont donné pouvoir : Mme Berhault à Mme Bougault.

Ploërmel Communauté :

MM. Doyen, Le Breton, Pinçon, Lemazurier, Buot, Changeur, Coudé, Eon, Blandel, Doré A, Doré G, Bouesnard, Raulo, Jallu, Mmes Brajeul, Morin, Homo, Guillotin

Ont donné pouvoir : M. Bourne à M. Doré A, M. Hospod à M. Lemazurier, M. Richard à M. Raulo

Communauté de Communes de l'Oust à Brocéliande :

MM. Ané, Blandin, Hamery, Becker, Le Saux, Mmes Chérel, Kerfers,

Ont donné pouvoir : M. Drougard à Mme Chérel, M. Brûlé à M. Ané.

Brocéliande Communauté (Plélan le Grand) :

MM. Ethoré, Perrichot, Charlet, Thomas, Leray, Piel, Hervault, Persehaie, Mmes Guillard, Renou, Douté-Bouton, Marcon.

Ont donné pouvoir : M. Guermond à Mme Guillard, Mme Verdon à Mme Marcon, Mme Piederrière à M. Perrichot, Mme David à M. Leray.

Communauté de Communes de St Méen - Montauban :

MM. Guinard, Luce, Georgault, Delalande, Gorré, Trutin, Allée, Omnès, Denoual, Besnard, Gobin, Daugan Bd, Bastardie, Trubert, Chevrel, Glotin, Bohanne, Rabajoie, Briantais, Mmes Lecomte, Le Lay, Rolland.

Ont donné pouvoir : M. Levrel à Mme Le Lay, M. Briand à M. Besnard, M. Udin à M. Rabajoie, M. Leroy à M. Briantais.

Montfort sur Meu Communauté :

MM. Ronsin, Brouazin, Gibier, Rallé, Besnard, Deneuve, Delamarre, Lemoine, Bohuon, Collet, Repéssé, Mmes Bouvet, Clavier, Rouault, Emaury, Gandin.

Ont donné pouvoir : M. Jouan à M. Besnard.

Loudéac Communauté (Communes indépendantes) :

MM. Pichot, Plard, Pertuisel, Mme Perquis

Ont donné pouvoir : M. Caron à M. Pichot.

Etaient excusés : MM. Guermond, Texier, Levrel, Udin, Mme Verdon.

Assistaient également à la réunion :

MM. Labbé (membre de Le Verger)

Mme Chartier DGS.

M. BUOT est élu secrétaire de séance.

Séance close à 12 h 20'

SMICTOM du Centre-Ouest, 5, ter, rue de Gaël, 35290 ST MEEN LE GRAND
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

035-253500995-20180417-2018-14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/04/2018

Objet : Constatation des stocks

Le Président expose :

Une erreur d'imputation des achats de conteneurs destinés à la vente s'est produite sur les années 2016 et 2017. Afin de rectifier l'état des stocks et permettre au trésor public d'établir les opérations d'ordre nécessaires, le Bureau propose de retirer du compte 2188/19 :

Volume	Nombre	N° inventaire	Prix unitaire TTC	Montant total
340 l	15	87/11	50,24 €	753,60 €
240 l	15	87/11	31,20 €	468,00 €
180 l	10	87/11	32,40 €	324,00 €
120 l	20	87/11	22,80 €	456,00 €

Ces opérations alimenteront le compte 60780.
Le comité syndical est appelé à délibérer sur cette proposition.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- ☞ approuve la proposition du Bureau et décide de modifier les opérations susvisées (retrait du c/2188-19 pour alimenter le c/60780).
- ☞ donne pouvoir au président ou au vice-président délégué pour signer toutes pièces administratives relatives à cette décision.

Pour extrait conforme
Fait à St Méen le Grand, le 17 avril 2018

Le Président,

Philippe CHEVREL



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

035-253500995-20180417-2018-14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/04/2018

Syndicat Mixte Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères de la Région Centre-Ouest de l'Ille et Vilaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille dix-huit, le mardi 17 avril à 9 heures, le Comité Syndical, convoqué en Comité Syndical ordinaire le 27 mars 2018, s'est réuni à la salle polyvalente de ST ONEN LA CHAPELLE, sous la présidence de Monsieur Philippe CHEVREL.

Etaient présents :

Dinan Agglomération :

MM. Bertrand, Gohel, Chevalier, Durot, Maillard, Mmes Bougault, Guillemot

Ont donné pouvoir : Mme Berhault à Mme Bougault.

Ploërmel Communauté :

MM. Doyen, Le Breton, Pinçon, Lemazurier, Buot, Changeur, Coudé, Eon, Blandel, Doré A, Doré G, Bouesnard, Raulo, Jallu, Mmes Brajeul, Morin, Homo, Guillotin

Ont donné pouvoir : M. Bourne à M. Doré A, M. Hospod à M. Lemazurier, M. Richard à M. Raulo

Communauté de Communes de l'Oust à Brocéliande :

MM. Ané, Blandin, Hamery, Becker, Le Saux, Mmes Chérel, Kerfers,

Ont donné pouvoir : M. Drougard à Mme Chérel, M. Brûlé à M. Ané.

Brocéliande Communauté (Plélan le Grand) :

MM. Ethoré, Perrichot, Charlet, Thomas, Leray, Piel, Hervault, Persehaic, Mmes Guillard, Renou, Douté-Bouton, Marcon.

Ont donné pouvoir : M. Guermond à Mme Guillard, Mme Verdon à Mme Marcon, Mme Piedrière à M. Perrichot, Mme David à M. Leray.

Communauté de Communes de St Méen - Montauban :

MM. Guinard, Luce, Georgault, Delalande, Gorré, Trutin, Allée, Omnès, Denoual, Besnard, Gobin, Daugan Bd, Bastardie, Trubert, Chevrel, Glotin, Bohanne, Rabajoie, Briantais, Mmes Lecomte, Le Lay, Rolland.

Ont donné pouvoir : M. Levrel à Mme Le Lay, M. Briand à M. Besnard, M. Udin à M. Rabajoie, M. Leroy à M. Briantais.

Montfort sur Meu Communauté :

MM. Ronsin, Brouazin, Gibier, Rallé, Besnard, Deneuve, Delamarre, Lemoine, Bohuon, Collet, Repéssé, Mmes Bouvet, Clavier, Rouault, Emaury, Gandin.

Ont donné pouvoir : M. Jouan à M. Besnard.

Loudéac Communauté (Communes indépendantes) :

MM. Pichot, Plard, Pertuisel, Mme Perquis

Ont donné pouvoir : M. Caron à M. Pichot.

Etaient excusés : MM. Guermond, Texier, Levrel, Udin, Mme Verdon.

Assistaient également à la réunion :

MM. Labbé (membre de Le Verger)

Mme Chartier DGS.

M. BUOT est élu secrétaire de séance.

Séance close à 12 h 20'

SMICTOM du Centre-Ouest, 5 ter, rue de Gaël, 35290 ST MEEN LE GRAND
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

035-253500995-20180417-2018-15-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/04/2018

Objet : Personnel – suppression de postes

Le SMICTOM dispose de postes vacants pour lesquels aucun recrutement n'est programmé en 2018.

Le Syndicat a saisi le comité technique départemental concernant la suppression de 3 postes, à savoir :

- Technicien territorial
- Adjoint Administratif Principal de 2^e classe
- Adjoint Technique Principal de 2^e classe.

En sa séance du 18 décembre 2017, le Comité Technique départemental a émis un avis favorable à la suppression de ces postes.

Le comité syndical est appelé à délibérer sur la suppression des postes.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

↳ décide la suppression des postes précités,

↳ donne pouvoir au président ou au vice-président délégué pour signer toutes pièces administratives relatives à cette décision.

Pour extrait conforme
Fait à St Méen le Grand, le 17 avril 2018


Le Président,
Philippe CHEVREL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

035-253500995-20180417-2018-15-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/04/2018

Syndicat Mixte Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères de la Région Centre-Ouest de l'Ille et Vilaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille dix-huit, le mardi 17 avril à 9 heures, le Comité Syndical, convoqué en Comité Syndical ordinaire le 27 mars 2018, s'est réuni à la salle polyvalente de ST ONEN LA CHAPELLE, sous la présidence de Monsieur Philippe CHEVREL.

Etaient présents :

Dinan Agglomération :

MM. Bertrand, Gohel, Chevalier, Durot, Maillard, Mmes Bougault, Guillemot

Ont donné pouvoir : Mme Berhault à Mme Bougault.

Ploërmel Communauté :

MM. Doyen, Le Breton, Pinçon, Lemazurier, Buot, Changeur, Coudé, Eon, Blandel, Doré A, Doré G, Bouesnard, Raulo, Jallu, Mmes Brajeul, Morin, Homo, Guillotin

Ont donné pouvoir : M. Bourne à M. Doré A, M. Hospod à M. Lemazurier, M. Richard à M. Raulo

Communauté de Communes de l'Oust à Brocéliande :

MM. Ané, Blandin, Hamery, Becker, Le Saux, Mmes Chérel, Kerfers,

Ont donné pouvoir : M. Drougard à Mme Chérel, M. Brûlé à M. Ané.

Brocéliande Communauté (Plélan le Grand) :

MM. Ethoré, Perrichot, Charlet, Thomas, Leray, Piel, Hervault, Persehaie, Mmes Guillard, Renou, Douté-Bouton, Marcon.

Ont donné pouvoir : M. Guermond à Mme Guillard, Mme Verdon à Mme Marcon, Mme Piederrière à M. Perrichot, Mme David à M. Leray.

Communauté de Communes de St Méen - Montauban :

MM. Guinard, Luce, Georgault, Delalande, Gorré, Trutin, Allée, Omnès, Denoual, Besnard, Gobin, Daugan Bd, Bastardie, Trubert, Chevrel, Glotin, Bohanne, Rabajoie, Briantais, Mmes Lecomte, Le Lay, Rolland.

Ont donné pouvoir : M. Levrel à Mme Le Lay, M. Briand à M. Besnard, M. Udin à M. Rabajoie, M. Leroy à M. Briantais.

Montfort sur Meu Communauté :

MM. Ronsin, Brouazin, Gibier, Rallé, Besnard, Deneuve, Delamarre, Lemoine, Bohuon, Collet, Repéssé, Mmes Bouvet, Clavier, Rouault, Emaury, Gandin.

Ont donné pouvoir : M. Jouan à M. Besnard.

Loudéac Communauté (Communes indépendantes) :

MM. Pichot, Plard, Pertuisel, Mme Perquis

Ont donné pouvoir : M. Caron à M. Pichot.

Etaient excusés : MM. Guermond, Texier, Levrel, Udin, Mme Verdon.

Assistaient également à la réunion :

MM. Labbé (membre de Le Verger)

Mme Chartier DGS.

M. BUOT est élu secrétaire de séance.

Séance close à 12 h 20'

SMICTOM du Centre-Ouest, 5, ter, rue de Gaël, 35290 ST MEEN LE GRAND
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

035-253500995-20180417-2018-16-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/04/2018

Objet : Personnel – avancement de grade – création de poste

Le Président expose :

La commission administrative paritaire du CDG 35 a émis un avis favorable à l'avancement de grade suivant :

Situation actuelle	Proposition avancement	Nombre de poste
Attaché territorial	Attaché Principal	1

Cet avancement de grade nécessite la création du poste suivant :

☛ Attaché Principal

L'avancement de grade prendra effet au 1^{er} mai 2018.

- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3-3 1°) et 2°)
 - Vu le décret n° 88-45 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,
 - Vu l'avis de la Commission Administrative Paritaire du CDG 35 en date du 27 mars 2018,
 - Vu l'avis du Comité Technique départemental, en date du 7 septembre 2015, portant avis favorable à la détermination des ratios d'avancement de grade (promus – promouvables) à 100 % pour tous les grades présents au SMICTOM du Centre-Ouest à compter du 01/01/2015,
 - Vu le budget 2018 du SMICTOM du Centre-Ouest approuvé le 22 décembre 2017,
 - Vu la délibération 2017/40 du 4 juillet 2017 instituant le RIFSEEP,
- Le comité syndical est appelé à délibérer sur la création d'un poste d'Attaché Principal.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- ☛ décide la création d'un poste d'Attaché Principal à compter du 1^{er} mai 2018,
- ☛ donne pouvoir au président ou au vice-président délégué pour signer toutes pièces administratives relatives à cette décision.

Pour extrait conforme

Fait à St Méen le Grand, le 17 avril 2018

Le Président,
Centre Ouest
35
Philippe CHEVREL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

035-253500995-20180417-2018-16-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/04/2018

Syndicat Mixte Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères de la Région Centre-Ouest de l'Ille et Vilaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille dix-huit, le mardi 17 avril à 9 heures, le Comité Syndical, convoqué en Comité Syndical ordinaire le 27 mars 2018, s'est réuni à la salle polyvalente de ST ONEN LA CHAPELLE, sous la présidence de Monsieur Philippe CHEVREL.

Etaient présents :

Dinan Agglomération :

MM. Bertrand, Gohel, Chevalier, Durot, Maillard, Mmes Bougault, Guillemot

Ont donné pouvoir : Mme Berhault à Mme Bougault.

Ploërmel Communauté :

MM. Doyen, Le Breton, Pinçon, Lemazurier, Buot, Changeur, Coudé, Eon, Blandel, Doré A, Doré G, Bouesnard, Raulo, Jallu, Mmes Brajeul, Morin, Homo, Guillotin

Ont donné pouvoir : M. Bourne à M. Doré A, M. Hospod à M. Lemazurier, M. Richard à M. Raulo

Communauté de Communes de l'Oust à Brocéliande :

MM. Ané, Blandin, Hamery, Becker, Le Saux, Mmes Chérel, Kerfers,

Ont donné pouvoir : M. Drougard à Mme Chérel, M. Brûlé à M. Ané.

Brocéliande Communauté (Plélan le Grand) :

MM. Ethoré, Perrichot, Charlet, Thomas, Leray, Piel, Hervault, Persehaie, Mmes Guillard, Renou, Douté-Bouton, Marcon.

Ont donné pouvoir : M. Guermond à Mme Guillard, Mme Verdon à Mme Marcon, Mme Piedrière à M. Perrichot, Mme David à M. Leray.

Communauté de Communes de St Méen - Montauban :

MM. Guinard, Luce, Georgault, Delalande, Gorré, Trutin, Allée, Omnès, Denoual, Besnard, Gobin, Daugan Bd, Bastardie, Trubert, Chevrel, Glotin, Bohanne, Rabajoie, Briantais, Mmes Lecomte, Le Lay, Rolland.

Ont donné pouvoir : M. Levrel à Mme Le Lay, M. Briand à M. Besnard, M. Udin à M. Rabajoie, M. Leroy à M. Briantais.

Montfort sur Meu Communauté :

MM. Ronsin, Brouazin, Gibier, Rallé, Besnard, Deneuve, Delamarre, Lemoine, Bohuon, Collet, Repéssé, Mmes Bouvet, Clavier, Rouault, Emaury, Gandin.

Ont donné pouvoir : M. Jouan à M. Besnard.

Loudéac Communauté (Communes indépendantes) :

MM. Pichot, Plard, Pertuisel, Mme Perquis

Ont donné pouvoir : M. Caron à M. Pichot.

Etaient excusés : MM. Guermond, Texier, Levrel, Udin, Mme Verdon.

Assistaient également à la réunion :

MM. Labbé (membre de Le Verger)

Mme Chartier DGS.

M. BUOT est élu secrétaire de séance.

Séance close à 12 h 20'

SMICTOM du Centre-Ouest, 5 ter, rue de Gaël, 35290 ST MEEN LE GRAND
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

035-253500995-20180417-2018-17bis-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/04/2018

Objet : Compte de Gestion du Receveur

Le comité syndical :

- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du Président, de l'exercice 2017,
- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures, le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, titres de recettes et mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a été passé dans ses écritures,
- Après s'être assuré que les écritures du receveur sont conformes au compte administratif du Président,

Une erreur matérielle s'est glissée dans le résultat 2017. Il convient de lire :

	<i>Résultat à la clôture de l'exercice 2016</i>	<i>Part affectée à l'investissement Exercice 2017</i>	<i>Résultat 2017</i>	<i>Résultat de clôture 2017</i>
Investissement	3 229 915,61 €		- 717 778,16 €	2 512 137,45 €
Fonctionnement	2 077 544,36 €		438 423,61 €	2 515 967,97 €

Le comité syndical est appelé à approuver le compte de gestion 2017 du receveur

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

☞ approuve le compte de gestion 2017 du receveur du Syndicat.
Cette délibération annule et remplace la délibération 2018/17.

Pour extrait conforme
Fait à St Méen le Grand, le 17 avril 2018

Le Président,

Philippe CHEVREL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

035-253500995-20180417-2018-17bis-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/04/2018

Syndicat Mixte Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères de la Région Centre-Ouest de l'Ille et Vilaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille dix-huit, le mardi 17 avril à 9 heures, le Comité Syndical, convoqué en Comité Syndical ordinaire le 27 mars 2018, s'est réuni à la salle polyvalente de ST ONEN LA CHAPELLE, sous la présidence de Monsieur Philippe CHEVREL.

Etaient présents :

Dinan Agglomération :

MM. Bertrand, Gohel, Chevalier, Durot, Maillard, Mmes Bougault, Guillemot

Ont donné pouvoir : Mme Berhault à Mme Bougault.

Ploërmel Communauté :

MM. Doyen, Le Breton, Pinçon, Lemazurier, Buot, Changeur, Coudé, Eon, Blandel, Doré A, Doré G, Bouesnard, Raulo, Jallu, Mmes Brajeul, Morin, Homo, Guillotin

Ont donné pouvoir : M. Bourne à M. Doré A, M. Hospod à M. Lemazurier, M. Richard à M. Raulo

Communauté de Communes de l'Oust à Brocéliande :

MM. Ané, Blandin, Hamery, Becker, Le Saux, Mmes Chérel, Kerfers,

Ont donné pouvoir : M. Drougard à Mme Chérel, M. Brûlé à M. Ané.

Brocéliande Communauté (Plélan le Grand) :

MM. Ethoré, Perrichot, Charlet, Thomas, Leray, Piel, Hervault, Perschaie, Mmes Guillard, Renou, Douté-Bouton, Marcon.

Ont donné pouvoir : M. Guermond à Mme Guillard, Mme Verdon à Mme Marcon, Mme Piedrière à M. Perrichot, Mme David à M. Leray.

Communauté de Communes de St Méen - Montauban :

MM. Guinard, Luce, Georgault, Delalande, Gorré, Trutin, Allée, Omnès, Denoual, Besnard, Gobin, Daugan Bd, Bastardie, Trubert, Chevrel, Glotin, Bohanne, Rabajoie, Briantais, Mmes Lecomte, Le Lay, Rolland.

Ont donné pouvoir : M. Levrel à Mme Le Lay, M. Briand à M. Besnard, M. Udin à M. Rabajoie, M. Leroy à M. Briantais.

Montfort sur Meu Communauté :

MM. Ronsin, Brouazin, Gibier, Rallé, Besnard, Deneuve, Delamarre, Lemoine, Bohuon, Collet, Repéssé, Mmes Bouvet, Clavier, Rouault, Emaury, Gandin.

Ont donné pouvoir : M. Jouan à M. Besnard.

Loudéac Communauté (Communes indépendantes) :

MM. Pichot, Plard, Pertuisel, Mme Perquis

Ont donné pouvoir : M. Caron à M. Pichot.

Etaient excusés : MM. Guermond, Texier, Levrel, Udin, Mme Verdon.

Assistaient également à la réunion :

MM. Labbé (membre de Le Verger)

Mme Chartier DGS.

M. BUOT est élu secrétaire de séance.

Séance close à 12 h 20'

SMICTOM du Centre-Ouest, 5 ter, rue de Gaël, 35290 ST MEEN LE GRAND
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

035-253500995-20180417-2018-18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/04/2018

Objet : Affectation des résultats

M. BERTRAND Vice-Président expose :

La section de fonctionnement se solde par un excédent de clôture d'exercice 2017 de 2 515 867,97 euros et la section d'investissement par un excédent de résultat d'exercice 2017 de 2 512 137,45 euros. Le comité syndical doit décider des affectations. Après constatation des résultats de fonctionnement et investissement cumulés, il est proposé :

- d'affecter au compte 002 résultat de fonctionnement reporté, la somme de 893 867,97 €
- de procéder au virement de l'excédent de la section de fonctionnement 2017 en investissement (c/1068), à la DM1/2018, pour un montant de 790 000 € sachant que la somme de 832 000 € a déjà été inscrite au BP 2018,
- de procéder au report de l'excédent cumulé de la section d'investissement 2017 (c/001), d'un montant de 2 512 137,45 €, à la DM1/2018,

Le comité syndical est appelé à délibérer sur l'affectation des résultats 2017.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- ☞ d'affecter au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté » la somme de 893 867,97€,
- ☞ de procéder au virement de l'excédent de la section de fonctionnement 2017 en investissement (c/1068), à la DM1/2018, pour un montant de 790 000 €, sachant que la somme de 832 000,00 € est déjà portée au c/ 002 du BP 2017,
- ☞ de procéder au report de l'excédent cumulé de la section d'investissement 2017 (c/001), d'un montant de 2 512 137,45 €, à la DM1/2018,

Pour extrait conforme
Fait à St Méen le Grand, le 17 avril 2018

Le Président,
Philippe CHEVREL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

035-253500995-20180417-2018-18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/04/2018

Syndicat Mixte Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères de la Région Centre-Ouest de l'Ille et Vilaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille dix-huit, le mardi 17 avril à 9 heures, le Comité Syndical, convoqué en Comité Syndical ordinaire le 27 mars 2018, s'est réuni à la salle polyvalente de ST ONEN LA CHAPELLE, sous la présidence de Monsieur Philippe CHEVREL.

Etaient présents :

Dinan Agglomération :

MM. Bertrand, Gohel, Chevalier, Durot, Maillard, Mmes Bougault, Guillemot

Ont donné pouvoir : Mme Berhault à Mme Bougault.

Ploërmel Communauté :

MM. Doyen, Le Breton, Pinçon, Lemazurier, Buot, Changeur, Coudé, Eon, Blandel, Doré A, Doré G, Bouesnard, Raulo, Jallu, Mmes Brajeul, Morin, Homo, Guillotin

Ont donné pouvoir : M. Bourne à M. Doré A, M. Hospod à M. Lemazurier, M. Richard à M. Raulo

Communauté de Communes de l'Oust à Brocéliande :

MM. Ané, Blandin, Hamery, Becker, Le Saux, Mmes Chérel, Kerfers,

Ont donné pouvoir : M. Drougard à Mme Chérel, M. Brûlé à M. Ané.

Brocéliande Communauté (Plélan le Grand) :

MM. Ethoré, Perrichot, Charlet, Thomas, Leray, Piel, Hervault, Persehaie, Mmes Guillard, Renou, Douté-Bouton, Marcon.

Ont donné pouvoir : M. Guermond à Mme Guillard, Mme Verdon à Mme Marcon, Mme Piedrière à M. Perrichot, Mme David à M. Leray.

Communauté de Communes de St Méen - Montauban :

MM. Guinard, Luce, Georgault, Delalande, Gorré, Trutin, Allée, Omnès, Denoual, Besnard, Gobin, Daugan Bd, Bastardie, Trubert, Chevrel, Glotin, Bohanne, Rabajoie, Briantais, Mmes Lecomte, Le Lay, Rolland.

Ont donné pouvoir : M. Levrel à Mme Le Lay, M. Briand à M. Besnard, M. Udin à M. Rabajoie, M. Leroy à M. Briantais.

Montfort sur Meu Communauté :

MM. Ronsin, Brouazin, Gibier, Rallé, Besnard, Deneuve, Delamarre, Lemoine, Bohuon, Collet, Repéssé, Mmes Bouvet, Clavier, Rouault, Emaury, Gandin.

Ont donné pouvoir : M. Jouan à M. Besnard.

Loudéac Communauté (Communes indépendantes) :

MM. Pichot, Plard, Pertuisel, Mme Perquis

Ont donné pouvoir : M. Caron à M. Pichot.

Etaient excusés : MM. Guermond, Texier, Levrel, Udin, Mme Verdon.

Assistaient également à la réunion :

MM. Labbé (membre de Le Verger)

Mme Chartier DGS.

M. BUOT est élu secrétaire de séance.

Séance close à 12 h 20'

Objet : Informations sur les marchés passés en 2017

L'article 133 du Code des marchés publics et l'arrêté du 27 mai 2004 font obligation à la personne responsable des marchés publics de publier la liste des marchés conclus l'année précédente par la collectivité. Ainsi, les marchés conclus en 2017 sont :

Désignation	Entreprise retenue	Montant du marché
Traitement des lixiviats à ISDND de Gaël	Groupement OVIVE - MOBIPUR	2 094 020,00 € HT (estimatif - 5 ans)
Aménagement déchèterie de Porcaro - Mission Maîtrise d'œuvre	Cabinet ATEC Ouest	25 200,00 € HT
Etude de faisabilité d'une recyclerie	Cabinet CAP 3C	20 800,00 € HT
Travaux peinture bureaux	Entreprise JEGOUZO	10 900,00 € HT
UVO : Garanties contractuelles		
- mesures acoustiques	ACOUSTIBEL	2 350,00 € HT
- traitement air	ODOURNET	7 650,00 € HT
- caractérisations	BUREAU VERITAS	10 654,00 € HT
Travaux aménagement alvéoles ISDND Gaël - Maîtrise d'oeuvre	Cabinet BURGEAP	TF 37 644,00 € HT TC 31 916,00 € HT
Travaux locaux sociaux	Entreprise MENARD	12 637,18 € HT
Construction alvéoles à ISDND : - contrôle technique - mission SPS	Cabinet TECHNILAB Cabinet DEKRA	13 545,00 € HT 1 440,00 € HT
Construction alvéole 3 et réhabilitation alvéole 1 à ISDND Gaël lot 1 : terrassement, voirie, réseaux... lot 2 : étanchéité, réseaux pehd lot 3 : réseaux biogaz	Lot 1 : entreprise PIGEON Lot 2 : entreprise GALOPIN Lot 3 : entreprise FBI BIOME	593 384,40 € HT 139 742,10 € HT 55 181,99 € HT
Aménagement Zone Humide à Breteil	Entreprise RENOU	63 143,80 € HT
Collecte sélective des déchets recyclable porte à porte et collecte des colonnes à papiers - lot 1	Ets THEAUD ST MEEN LE GRAND	4 410 552,00 € HT (estimatif - 5 ans)
Transfert et tri des déchets recyclables, évacuation des cartons des déchèteries - 2	Société SPHERE AVRANCHES	2 727 485,00 € HT (estimatif - 5 ans)
Réalisation film	MEDIA FAUNE	14 248,00 € HT

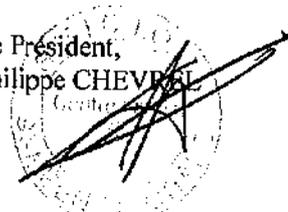
Le Comité syndical, après avoir délibéré, à l'unanimité :

☞ approuve la liste susvisée et prend acte des marchés passés en 2017.

Pour extrait conforme

Fait à St Méen le Grand, le 17 avril 2018

Le Président,
Philippe CHEVREUIL



Syndicat Mixte Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères de la Région Centre-Ouest de l'Ille et Vilaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille dix-sept, le mardi 11 avril à 14 h 30', les Membres du Bureau, convoqués le 28 mars, se sont réunis au siège du SMICTOM du Centre-Ouest, sous la présidence de Monsieur Philippe CHEVREL.

Etaient présents : MM. ANE, BERTRAND, CHANGEUR, DENEUVE, ETHORÉ, GUINARD, LEMAZURIER, RONSIN, RABAJOIE

Assistaient également à la réunion : Mme CHARTIER Marie-Paule Directrice des Services.

Objet : *Mission de maîtrise d'œuvre – aménagement déchèterie de Porcaro*

VU la délibération 2014/50 du comité syndical du 1^{er} juillet 2014 portant délégations au Bureau du Syndicat, et la délibération 2014/51 portant délégation au Président,

VU la délibération n° 2017/26 du 11 avril 2017, ayant pour objet une mission de maîtrise d'œuvre, attribuée au cabinet ATEC Ouest de Pacé, relative au projet de réalisation d'une plateforme de déchets végétaux et l'aménagement de la déchèterie de Porcaro.

VU l'article 9 du CCTP dudit marché de Maîtrise d'œuvre stipulant que « *Si le coût prévisionnel accepté par le Maître d'Ouvrage n'est pas égale à l'enveloppe financière affectée aux travaux, un avenant fixe le coût prévisionnel définitif des travaux* ».

Dans le cadre de l'étude d'aménagement, le SMICTOM a jugé nécessaire de compléter le programme initial des travaux (nouveau local d'exploitation, création entrée-sortie interne dédiées aux professionnels, mise en place d'un pont bascule, mise en place d'un contrôle d'accès des usagers, quais supplémentaires, extension des réseaux AEP). Le montant estimatif des travaux est établi à 450 000,00 € HT. En conséquence, le montant de la mission de maîtrise d'œuvre est de 36 965,00 € HT.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau, à l'unanimité :

☞ approuve l'avenant 1 au marché de maîtrise d'œuvre avec le cabinet ATEC Ouest 35 PACÉ, pour un montant total de 36 965,00 € HT,

☞ autorisent le Président à signer l'acte ainsi toutes pièces administratives afférentes à cette décision.

Pour extrait conforme
Fait à St Méen le Gd, le 17 avril 2018

Le Président,
Centre Ouest
Philippe CHEVREL



Délibération 2018/21

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

035-253500995-20180417-2018-20-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/04/2018

Syndicat Mixte Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères de la Région Centre-Ouest de l'Ille et Vilaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille dix-sept, le mardi 11 avril à 14 h 30', les Membres du Bureau, convoqués le 28 mars, se sont réunis au siège du SMICTOM du Centre-Ouest, sous la présidence de Monsieur Philippe CHEVREL.

Etaient présents : MM. ANE, BERTRAND, CHANGEUR, DENEUVE, ETHORÉ, GUINARD, LEMAZURIER, RONSIN, RABAJOIE

Assistaient également à la réunion : Mme CHARTIER Marie-Paule Directrice des Services.

Objet : ISDI – dossier ICPE

VU la délibération 2014/50 du comité syndical du 1^{er} juillet 2014 portant délégations au Bureau du Syndicat, et la délibération 2014/51 portant délégation au Président,

VU l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter l'Installation de Stockage des Déchets Inertes (ISDI), n° 2010/22 du 17 décembre 2010, située à Point-Clos en GAEL, et sa date d'échéance le 31 décembre 2018,

CONSIDERANT que cette installation est non saturée, le SMICTOM va solliciter une reconduction de l'autorisation d'exploiter. Un dossier ICPE doit être établi, puis soumis aux services instructeurs. En conséquence, le Syndicat souhaite s'adjoindre d'un cabinet chargé d'élaborer des plans et cartes, rédiger un dossier complet sur la gestion des eaux, les nuisances diverses, le trafic, le fonctionnement du site, les conditions de remise en état,...

Divers devis ont été demandés. Il est proposé de retenir l'offre du cabinet OUEST AM' 35 Le Rheu, pour un montant de 3 950,00 € HT.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau, à l'unanimité :

☞ décident de retenir l'offre du cabinet OUEST AM' pour un montant de 3 950,00 € HT, chargé d'établir le dossier ICPE relatif à l'exploitation de l'ISDI de Point-Clos en Gaël.

☞ autorisent le Président à signer le devis ainsi toutes pièces administratives afférentes à cette décision.

Pour extrait conforme
Fait à St Méen le Gd, le 17 avril 2018


Le Président
Philippe CHEVREL

Délibération 2018/22

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

035-253500995-20180417-2018-22-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/04/2018

Syndicat Mixte Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères de la Région Centre-Ouest de l'Ille et Vilaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille dix-sept, le mardi 11 avril à 14 h 30', les Membres du Bureau, convoqués le 28 mars, se sont réunis au siège du SMICTOM du Centre-Ouest, sous la présidence de Monsieur Philippe CHEVREL.

Etaient présents : MM. ANE, BERTRAND, CHANGEUR, DENEUVE, ETHORÉ, GUINARD, LEMAZURIER, RONSIN, RABAJOIE

Assistaient également à la réunion : Mme CHARTIER Marie-Paule Directrice des Services.

Objet : Modification d'indices de formule de révision – Exploitation de 8 déchèteries - lot 4

VU la délibération 2014/50 du comité syndical du 1^{er} juillet 2014 portant délégations au Bureau du Syndicat, et la délibération 2014/51 portant délégation au Président,

VU les Cahiers des Clauses Administratives Particulières, relatifs au marché d'exploitation des déchèteries – lot 4 - en date du 13/01/2014 et prenant effet le 04/04/2014, précisant les formules de révision des prix,

VU des indices (véhicules, produits pétroliers – fioul, gazole y compris TIPP, prix de production de l'industrie française) n'étant plus référencés par l'INSEE.

Le Président propose de passer un avenant correspondant, afin de prendre en compte les nouveaux indices permettant la révision et/ou l'actualisation des prix.

Les indices applicables sont référencés à l'INSEE et au tableau de correspondance des indices publiés par le Moniteur.

Le Bureau est appelé à délibérer sur cette proposition.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau, à l'unanimité :

☒ approuve l'avenant précité ayant pour objet la modification d'indices des formules de révision des prix,

☒ autorise le Président ou le vice-président délégué à signer cet avenant ainsi que toutes pièces administratives relatives à cette décision.

Pour extrait conforme
Fait à St Méen le Grand, le 17 Avril 2018

Le Président
Philippe CHEVREL



Délibération 2018/23

Accusé de réception Ministère de l'Intérieur, rue de Gaël 35290 ST MEEN LE GRAND

035-253500995-20180417-2018-23-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/04/2018

Syndicat Mixte Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères de la Région Centre-Ouest de l'Ille et Vilaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille dix-sept, le mardi 11 avril à 14 h 30', les Membres du Bureau, convoqués le 28 mars, se sont réunis au siège du SMICTOM du Centre-Ouest, sous la présidence de Monsieur Philippe CHEVREL.

Etaient présents : MM. ANE, BERTRAND, CHANGEUR, DENEUVE, ETHORÉ, GUINARD, LEMAZURIER, RONSIN, RABAJOIE

Assistaient également à la réunion : Mme CHARTIER Marie-Paule Directrice des Services.

Objet : Modification d'indices de formule de révision – Exploitation du CAV de Breteil - lot 4

VU la délibération 2014/50 du comité syndical du 1^{er} juillet 2014 portant délégations au Bureau du Syndicat, et la délibération 2014/51 portant délégation au Président,

VU les Cahiers des Clauses Administratives Particulières, relatifs au marché d'exploitation du centre d'apport volontaire de Breteil – lot 4 - en date du 05/08/2016 et prenant effet le 09/11/2016, précisant les formules de révision des prix,

VU des indices (véhicules, produits pétroliers – fioul, gazole y compris TIPP, prix de production de l'industrie française) n'étant plus référencés par l'INSEE.

Le Président propose de passer un avenant correspondant, afin de prendre en compte les nouveaux indices permettant la révision et/ou l'actualisation des prix.

Les indices applicables sont référencés à l'INSEE et au tableau de correspondance des indices publiés par le Moniteur.

Le Bureau est appelé à délibérer sur cette proposition.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau, à l'unanimité :

☞ approuve l'avenant précité ayant pour objet la modification d'indices des formules de révision des prix,

☞ autorise le Président ou le vice-président délégué à signer cet avenant ainsi que toutes pièces administratives relatives à cette décision.

Pour extrait conforme

Fait à St Méen le Grand, le 17 Avril 2018

Le Président,

Philippe CHEVREL

Délibération 2018/24

Accusé de réception, Ministère de l'Intérieur, rue de Gaël 35290 ST MEEN LE GRAND

035-253500995-20180417-2018-24-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/04/2018

Syndicat Mixte Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères de la Région Centre-Ouest de l'Ille et Vilaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille dix-huit, le mardi 17 avril à 9 heures, le Comité Syndical, convoqué en Comité Syndical ordinaire le 27 mars 2018, s'est réuni à la salle polyvalente de ST ONEN LA CHAPELLE, sous la présidence de Monsieur Philippe CHEVREL.

Etaient présents :

Dinan Agglomération :

MM. Bertrand, Gohel, Chevalier, Durot, Maillard, Mmes Bougault, Guillemot

Ont donné pouvoir : Mme Berhaut à Mme Bougault.

Ploërmel Communauté :

MM. Doyen, Le Breton, Pinçon, Lemazurier, Buot, Changeur, Coudé, Eon, Blandel, Doré A, Doré G, Bouesnard, Raulo, Jallu, Mmes Brajeul, Morin, Homo, Guillotin

Ont donné pouvoir : M. Bourne à M. Doré A, M. Hospod à M. Lemazurier, M. Richard à M. Raulo

Communauté de Communes de l'Oust à Brocéliande :

MM. Ané, Blandin, Hamery, Becker, Le Saux, Mmes Chérel, Kerfers,

Ont donné pouvoir : M. Drougard à Mme Chérel, M. Brûlé à M. Ané.

Brocéliande Communauté (Plélan le Grand) :

MM. Ethoré, Perrichot, Charlet, Thomas, Leray, Piel, Hervault, Persehaie, Mmes Guillard, Renou, Douté-Bouton, Marcon.

Ont donné pouvoir : M. Guermond à Mme Guillard, Mme Verdon à Mme Marcon, Mme Piederrière à M. Perrichot, Mme David à M. Leray.

Communauté de Communes de St Méen - Montauban :

MM. Guinard, Luce, Georgault, Delalande, Gorré, Trutin, Allée, Omnès, Denoual, Besnard, Gobin, Daugan Bd, Bastardie, Trubert, Chevrel, Giotin, Bohanne, Rabajoie, Briantais, Mmes Lecomte, Le Lay, Rolland.

Ont donné pouvoir : M. Levrel à Mme Le Lay, M. Briand à M. Besnard, M. Udin à M. Rabajoie, M. Leroy à M. Briantais.

Montfort sur Meu Communauté :

MM. Ronsin, Brouazin, Gibier, Rallé, Besnard, Deneuve, Delamarre, Lemoine, Bohuon, Collet, Repéssé, Mmes Bouvet, Clavier, Rouault, Emaury, Gandin.

Ont donné pouvoir : M. Jouan à M. Besnard.

Loudéac Communauté (Communes indépendantes) :

MM. Pichot, Plard, Pertuisel, Mme Perquis

Ont donné pouvoir : M. Caron à M. Pichot.

Etaient excusés : MM. Guermond, Texier, Levrel, Udin, Mme Verdon.

Assistaient également à la réunion :

MM. Labbé (membre de Le Verger)

Mme Chartier DGS.

M. BUOT est élu secrétaire de séance.

Séance close à 12 h 20'

SMICTOM de la Région Centre-Ouest de l'Ille et Vilaine, 35290 ST MEEN LE GRAND

035-253500995-20180417-2018-25bis-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/04/2018

Objet : DM 1 /2018

Vu le budget primitif 2018 voté le 21 décembre 2017,
Vu le vote du compte administratif 2017 et le vote de l'affectation des résultats,
Lecture de la délibération modificative n° 1 bis est donnée telle que *(une erreur matérielle s'est glissée dans le résultat de fonctionnement reporté à la DM2018/19 et DM 2018/25 dm 1bis)* :

	Reste à Réaliser	Nouvelles propositions
Section Investissement – Dépenses		
2031-78 Etude de Recyclerie	10 024,00 €	
2051-68 Création Site Internet	2 120,00 €	
2113-28 ISDND Plantations	526,00 €	
2135-26 Déchèterie Gaël (signalétique)	103,00 €	
2135-27 Déchèterie Montauban (signalétique)	296,00 €	
2135-35 Déchèterie Porcaro (signalétique)	3 947,00 €	
2135-49 Déchèterie Caulnes (signalétique)	4 292,00 €	
2135-55 Déchèterie Loscouët (signalétique)	3 859,00 €	
2158-47 Matériel outillage usine	1 081,00 €	8 500,00
2182-52 Acquisition véhicule	15 654,00 €	
2183-50 Matériel informatique bureaux	16 860,00 €	
2183-47 Acquisition matériel inform.(usine)	5 000,00 €	
2183-68 Matériel pour site internet	1 000,00 €	
2184-50 Mobilier de bureau	2 652,00 €	
2188-19 Acquisition de conteneurs	14,00 €	
2188-39 Acquisition de colonnes à verre	7 961,00 €	
2188-60 Acquisition conteneurs sélectifs	8 643,00 €	
2188-65 Matériel divers de maintenance	2 231,00 €	
2188-72 Acquisition puces d'identification	1 068,00 €	
2312-21 Réhabilitation ISDND Le Verger	20,00 €	
2312-47 Travaux plantations usine	4 000,00 €	
2313-26 Déchèterie de Gaël	15 250,00 €	
2313-27 Déchèterie de Montauban	12 531,00 €	
2313-28 Extension CSDND Gaël	971 928,00 €	
2313-35 Déchèterie de Porcaro	250 044,00 €	
2313-41 Centre Apport volontaire de Breteil	18 676,00 €	
2313-45 Déchèterie de Plélan	29,00 €	
2313-47 Travaux reconversion usine	358 969,00 €	
2313-49 Déchèterie de Caulnes	9 349,00 €	
2313-50 Travaux aménagt bureaux	2 507,00 €	
2313-54 Déchèterie de Guilliers	3 351,00 €	
2313-55 Déchèterie de Loscouët	11 137,00 €	
2313-56 Déchèterie de Le Verger	27 955,00 €	
2313-70 Travaux station de traitement Gaël	17 510,00 €	
2318-57 Aménagement classe III	1 662,00 €	
2313-75 Travaux propriété de Gaël	6 650,00 €	
2313-76 Aménagt locaux sociaux	149,00 €	
2313-ONA Programme à déterminer	928 000,00 €	- 928 000,00 €
2313-80 Programme invest. déchèterie de l'Intérieur		1 494 589,45 €
	2 727 048,00 €	575 089,45 €
Soit TOTAL = 3 302 137,45 €		

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/04/2018

<u>Section Investissement – Recettes</u>		
001	Excédent investissement reporté	2 512 137,45 €
1068	Virement de la section de Fonctionnement	790 000,00 €
	Total	3 302 137,45 €
Soit TOTAL = 3 302 137,45 €		
<u>Section Fonctionnement – Dépenses</u>		
60622	Carburant	1 500,00 €
60371	Constatacion stock conteneurs	20 000,00 €
60781	Acquisition conteneurs	1 000,00 €
6113	Collecte sélective et tri (pjm écoles)	40 000,00 €
61150	Exploitation décht Gaël	5 000,00 €
61151	Exploitation décht Le Verger	8 000,00 €
61152	Exploitation décht Montauban	10 000,00 €
61154	Exploitation CAV Breteil	50 000,00 €
61153	Exploitation décht Porcaro	5 000,00 €
6227	Frais actes et contentieux	10 000,00 €
6228	Rémunérations diverses (analyses)	3 000,00 €
62281	Communication	5 000,00 €
6231	Annonces insertion	5 000,00 €
6262	Frais de télécommunications	4 000,00 €
64111	Personnel titulaire et stagiaire	60 000,00 €
6453	Cotisations retraite	5 000,00 €
6554	Contribution fonds de compensation	- 800,00 €
65548	Contribution fonds de compensation	800,00 €
657358	Participation PLP aux CdeC	6 545,00 €
658	Charges diverses de gestion courante	- 100 000,00 €
65888	Charges diverses de gestion courante	121 000,00 €
673	Titres annulés (s/exercice antérieur)	80 000,00 €
6875	Dotations aux provisions pour risques	132 955,00 €
022	Dépenses imprévues	500 848,97 €
		973 848,97 €
<u>Section Fonctionnement – Recettes</u>		
002	Résultat de fonctionnement reporté	893 848,97 €
747581	Participation collectivités ext (Kerval)	80 000,00 €
758	Produits divers de gestion courante	- 18 000,00 €
7588	Produits divers de gestion courante	18 000,00 €
		973 848,97 €

Le comité syndical est appelé à approuver la DM 1/2018.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

☞ approuve la délibération modificative n° 1/2018 susvisée,

☞ autorise le Président ou le vice-président délégué à signer toutes pièces administratives relatives à cet effet.

Cette délibération annule et remplace la délibération 2018/19 et la DM 1 bis n° 2018/25

Pour extrait conforme

Fait à St Méen le Grand, le 17 avril 2018

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

035-253500995-20180417-2018-25bis-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/04/2018

